

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX ET LES ÉVOLUTIONS DU NUMÉRIQUE



Pascal Eydoux

À l'ère du digital, quels sont les nouveaux sujets auxquels les avocats sont confrontés ?

La profession d'avocat a travaillé sur la révolution numérique et ses conséquences sur ses activités depuis plus de 10 ans. Nous avons développé la dématérialisation des relations des avocats avec les juridictions en partenariat avec le ministère de la Justice (e-Barreau et le Réseau privé virtuel avocats - RPVA). Nous mettons aussi à disposition de nos clients l'acte d'avocat 100 % numérique qui garantit la sécurité juridique de leurs opérations. Le Conseil national des barreaux a également créé le cloud privé des avocats qui garantit la confidentialité de leurs correspondances et le secret professionnel. Et il a mis en ligne une plateforme de consultation juridique.

Les nouveaux sujets auxquels les avocats sont confrontés sont, par exemple, l'utilisation du big data en matière juridique, le développement d'instruments de justice prédictive à partir de la mise à disposition de l'ensemble des décisions de justice, l'intégration des outils d'intelligence artificielle et des algorithmes dans notre exercice, le développement et les applications de la blockchain et des smart contracts. Il ne s'agit pas tant

À l'heure où le numérique a investi l'économie, de nombreuses professions se mobilisent et s'organisent de manière aussi réactive et évolutive que le monde du digital. Pascal Eydoux, Président du **Conseil national des barreaux**, dresse le portrait-robot de l'avocat à l'ère du tout numérique.

d'outils qui remplaceront à terme les avocats de solutions préparatoires, par exemple de recherche documentaire, ou d'aide à la décision stratégique et juridique.

En juin 2016, vous avez d'ailleurs lancé votre première édition du guide de l'avocat numérique. Pouvez-vous nous en dire plus ?

La pratique du droit changera probablement davantage dans les 5 à 10 prochaines années que dans les 50 années passées. Dans cette perspective, le « *Guide de l'avocat numérique* » publié en 2016 a pour ambition de donner aux avocats des clés pour appréhender et gérer les nouvelles opportunités créées par la révolution numérique et l'impact des nouvelles technologies sur le quotidien des avocats. Nous voulons ainsi donner aux avocats les moyens d'anticiper et de comprendre comment l'intégration des outils technologiques dans leur exercice professionnel doit améliorer leurs méthodes de travail au service du client et pour une meilleure productivité de leur part. Ce guide couvre ainsi l'ensemble des questions qui se posent aux avocats : de l'identification des nouveaux outils numériques à notre disposition à l'investissement de notre identité numérique, en passant par les nouvelles modalités d'exercice qui s'ouvrent à nous et l'impact de la révolution numérique sur nos règles déontologiques.

Comment accompagnez-vous les avocats sur ces problématiques ?

Outre l'information par la diffusion, par exemple, du « *Guide de l'avocat numérique* », nous insis-

tons sur deux modalités d'accompagnement des avocats : la formation et la mutualisation des outils. Nous formons régulièrement les avocats aux nouveaux outils numériques et surtout aux modalités d'échanges dématérialisés avec les juridictions. Nous organisons aussi chaque année les États généraux de la prospective, de l'innovation et du numérique. Le thème du numérique sera au cœur de notre Convention nationale des avocats qui se tiendra du 18 au 21 octobre 2017 à Bordeaux et Libourne.

La mutualisation des outils consiste pour le Conseil national des barreaux à développer des solutions techniques qu'il met à disposition de l'ensemble de la profession et des avocats qui souhaitent y adhérer : RPVA, cloud privé, plateforme de consultation juridique.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Il appartient aux avocats d'être audacieux et entreprenants, d'intégrer des outils technologiques capables de faciliter leur exercice professionnel afin d'améliorer le service des clients et la relation client. Internet est un territoire sur lequel la demande de droit est forte. Les avocats doivent conquérir ce marché, développer de nouveaux champs d'activité et des offres de droit innovantes adaptées aux besoins des usagers dont le numérique a aussi transformé les attentes. Les avocats peuvent faire la différence grâce à la confiance qu'inspire la profession dans l'esprit du public. ■

7^E EDITION

CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS

DU 18 AU 21 OCTOBRE 2017



ECONOMIE

NUMERIQUE

&

TERRITOIRES

LES NOUVELLES
STRATEGIES
POUR L'AVOCAT

#JYSERAI

INSCRIPTION EN LIGNE SUR : WWW.CONVENTIONNATIONALEDESAVOCATS.COM

PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX

Cours Charles Bricaud, 33300 Bordeaux



CONVENTION
NATIONALE
DES AVOCATS



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX
LES AVOCATS



Barreau
de Bordeaux



Barreau
de Libourne